

POLE PARENTALITE

LA MÉDIATION FAMILIALE EN QUELQUES MOTS

Indépendance
Neutralité
Coopération
Communication
Médiation Ecoute Rencontre
Responsabilités
Tiers
Emotions
Authenticité
Compréhension
Considération
Liens
Apaisement
Impartialité
Sécurité
Relation
Altérité
Solutions
Famille
Demandes
Enfants
Respect



37 rue des Boutiques
14000 CAEN



02.61.45.17.24



poleparentalite@aajb.asso.fr



Du lundi au vendredi
9h00 à 12h30
13h30 à 17h00



Nos partenaires financiers



Association des Amis de Jean Bosco

LA MEDIATION FAMILIALE

Il s'agit d'une démarche volontaire, spontanée ou proposée par le juge. C'est un espace de dialogue et de réflexion, dans un climat de respect et d'écoute. Les échanges se font dans la confidentialité.

Le médiateur est un professionnel impartial, un tiers neutre, indépendant et diplômé d'Etat.

Dans un premier temps, un entretien d'information préalable gratuit est proposé. Les personnes sont reçues ensemble ou individuellement. Dans un second temps, les personnes peuvent choisir de s'engager dans un processus en participant à une ou plusieurs séances de médiation familiale.



POUR QUI ?

LES MEMBRES DE LA FAMILLE

- Les parents entre eux
- Le(s) parent(s) et leur(s) adolescent(s)
- Le(s) grand(s)-parent(s) et leur(s) enfant(s) adulte(s)
- Les fratries adultes
- Les couples en questionnement
- Les couples avant, pendant ou après séparation
- Les familles recomposées

POUR QUOI ?

- Dialoguer
- Préserver ou apaiser la (les) relation(s)
- Communiquer de manière constructive et bienveillante
- Considérer les besoins de chacun, dont ceux des enfants
- Chercher des solutions mutuellement acceptables
- Prendre des décisions ensemble

QUAND ?

- Lorsqu'il y a des tensions dans la relation
- Quand la communication est difficile
- Lors de changement ou de transition de vie
- Avant, pendant ou après une séparation
- Avant ou après une rupture de lien
- A toutes les étapes de la vie (organisation familiale, autonomie, dépendance, succession, etc.)

